

AVANT CETTE MESURE



35 minutes



Obtenir
17 points sur 27



Dans un centre
d'examen

Équipement obligatoire du candidat motard :

- Casque
- Gants
- Blouson
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes



APRÈS CETTE MESURE



40 minutes



Obtenir
21 points sur 27



Dans un centre
d'examen

Équipement obligatoire du candidat motard :

- Casque homologué, doté de 4 dispositifs rétro réfléchissants
- Gants homologués (norme CE)
- Blouson ou veste à manches longues munis d'un dossard
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes



Nouveauté : évaluation
de la maîtrise de la
trajectoire de sécurité